

Info-Flash

Affaires

Lundi 11 avril 2022
Numéro 2022– AFF 07

⇒ La vie des entreprises simplifiée avec de nouvelles plateformes en ligne

Le Gouvernement a lancé début 2022 un ambitieux plan de simplification des services en ligne dédiés aux professionnels. Cette simplification de l'environnement numérique des entreprises a été conduite avec les créateurs et chefs d'entreprises et l'ensemble des administrations et organismes partenaires de l'État.

Trois nouveaux sites en ligne regroupent ainsi les services permettant aux entreprises de mieux s'informer et effectuer leurs formalités et paiements:

⇒ **formalites.entreprises.gouv.fr**

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2022, ce site internet centralise l'ensemble des formalités administratives que doivent accomplir les professionnels pour immatriculer, modifier ou cesser leur entreprise ou encore déposer leurs comptes, quel que soit leur secteur d'activité.

Cette nouvelle plateforme permet de rassembler dans un seul dossier dématérialisé toutes les démarches des entreprises, au lieu de plusieurs dossiers papier. Grâce au numérique, le délai de traitement des demandes est par ailleurs raccourci.

Le site mutualise les ressources d'une dizaine de sites différents issus notamment des centres de formalités des entreprises (CFE), et s'y substituera à compter du 1^{er} janvier 2023.

En savoir plus : [Formalites.entreprises.gouv.fr pour simplifier les formalités administratives des professionnels](https://formalites.entreprises.gouv.fr)

⇒ **entreprendre.service-public.fr**

Depuis début février 2022, ce site est le centre d'information et d'orientation de référence dédié aux quelques quatre millions de personnes souhaitant créer ou diriger une entreprise. Il regroupe, autour de sources fiables, actualisées, personnalisées et gratuites, l'ensemble de l'information utile et des outils pour créer, conduire et développer leur activité économique au quotidien.

En savoir plus : [Entreprendre.service-public.fr pour informer les créateurs et chefs d'entreprises](https://entreprendre.service-public.fr)

⇒ **portailpro.gouv.fr**

Ce troisième site permet de simplifier et unifier les démarches de déclaration et de paiement des professionnels. Ces derniers peuvent accéder, au sein d'un seul et même espace, aux services proposés à la fois par les Finances publiques, les Urssaf et la Douane. Conçu comme un outil de pilotage et de gestion du quotidien, il permet d'effectuer simplement l'ensemble des démarches.

Grâce à un identifiant unique, il est possible de suivre sa situation en temps réel synthétisée dans un tableau de bord et une messagerie sécurisée permet de dialoguer avec les services publics concernés.

En savoir plus : [Portailpro.gouv.fr, le site dédié aux démarches fiscales, sociales et douanières des entreprises](https://portailpro.gouv.fr)